



Politique budgétaire et démocratie- Tous sur le pont!

Geplaatst op woensdag 24 april 2013 |

SHARE

Dans une lettre ouverte aux membres du Parlement fédéral, le Forum Gauche Ecologie (FGE) attire l'attention sur les conséquences irrémédiabes du Pacte Budgétaire de l'Europe, pour notre politique budgétaire et donc notre politique sociale et sur les atteintes à la démocratie. Le FGE demande aux parlementaires de ne pas approuver ce Traité et, en tout cas, de lui consacrer un débat sérieux. Nous publions ci-après la lettre ouverte et nous donnons ensuite quelques suggestions sur ce que chacun, en tant que citoyen, peut faire.

Lettre ouverte aux parlementaires

Gand, le 16 avril 2013

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Concerne : la politique budgétaire et la démocratie

La Belgique, contrairement à certains autres pays européens, n'a pas économisé à l'excès... mais ce n'est que partie remise

Des économistes aussi renommés que Paul De Grauwe, Joseph Stiglitz ou Paul Krugman (2 prix Nobel) défendent depuis longtemps la théorie selon laquelle les politiques budgétaires strictes sont économiquement contre-productives.

Ce point de vue commence aussi à être adopté par certains de nos politiciens de premier plan. En conséquence, notre gouvernement a suivi de manière moins stricte la discipline budgétaire européenne lors du dernier contrôle budgétaire.

Mais ce n'est que partie remise. Si au cours des semaines à venir les différents parlements du pays valident le pacte budgétaire, les mesures d'économie strictes deviendront inévitables et vous serez réduits à l'état de spectateurs.

Parce qu'en raison de votre agenda très chargé et des montagnes de documents parlementaires que vous devez traiter, vous n'avez peut-être pas encore trouvé le temps de parcourir le texte du pacte budgétaire européen, et parce que le passé nous a montré qu'il est arrivé à bon nombre d'entre vous de voter des traités européens sans en lire les textes, je prends la liberté de vous résumer le traité et de mettre le doigt sur ses lourdes conséquences.

Le pacte budgétaire européen, officiellement appelé Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), a été signé le 2 mars 2012 par les chefs d'États et de gouvernements de 25 Etats membres de l'Union européenne.

Pour que le traité puisse entrer en vigueur, 12 pays devaient le ratifier, ce qui est le cas depuis le 21 décembre 2012. Il n'est applicable qu'aux pays qui le ratifient. Contrairement à d'autres traités comme le Traité de Lisbonne (nom de substitution de la Constitution européenne), la non-ratification par la Belgique n'aurait dans ce cas-ci pas de conséquences pour les autres Etats membres.

Contenu succinct du pacte budgétaire

Je me borne aux points principaux et à leurs implications.

Le **déficit budgétaire** doit rester sous les **0,5 %** du PIB (article 3.1.b). Lors du dernier exercice, le gouvernement fédéral a eu toutes les peines du monde à arriver au chiffre de 2,45 %.

Le point précédent entre en vigueur endéans l'année de la signature par le biais de **dispositions contraignantes et permanentes**, de préférence constitutionnelles, qui garantissent son application.

Si la **dette publique** dépasse les 60 % du PIB, cet excédant doit être réduit d'un vingtième chaque année (article 4). En montants arrondis, notre dette publique et notre PIB se chiffrent actuellement tous les deux à 360 milliards d'euros. Le rapport entre les deux est donc d'environ 100 %. Les 40 % d'excédant se chiffrent à 144 milliards d'euros. La reduction annuelle d'un vingtième revient donc à **7,2 milliards d'euros**. L'évolution de ce chiffre au cours des années suivantes dépend entre autres de l'évolution du PIB. Si celui-ci devait diminuer, le montant annuel à dégager augmenterait. En d'autres termes, plus le patient est malade, plus il doit saigner.

Tant la Commission européenne que les États signataires du traité qui estiment qu'un pays ne respecte pas les dispositions de l'article 3.2 peuvent introduire une plainte devant la Cour européenne de Justice et demander à ce que des **sanctions** financières soient imposées.

Conclusion

Les dispositions de ce traité reviennent à un durcissement des lignes directrices européennes en matière de politique budgétaire imposées par le Traité de Maastricht. Son caractère strict, contraignant et irréversible fera grimper les économies budgétaires à des sommets jamais connus auparavant et les prolongera éternellement.

J'ai appris que certains politiciens proposent d'ajouter à la proposition de loi qui doit valider ce traité, un préambule pour insister sur la nécessité d'une politique de relance. Selon moi, de tels ajouts, même s'ils sont bien intentionnés, ne changeront rien aux dispositions contraignantes du traité.

La marge de manœuvre dont disposent le gouvernement et le parlement pour mener une politique économique (et donc aussi sociale) est réduite encore davantage. Ce déficit démocratique grandissant va faire douter de plus en plus de citoyens de l'utilité des élections.

Il y a donc assez de raisons fondées pour ne pas accepter ce pacte budgétaire, ou tout du moins pour mener au préalable des consultations approfondies auprès d'experts et auprès des partenaires sociaux. Les syndicats sont demandeurs d'une audience au parlement (cf. la lettre envoyée aux chefs de groupes le 25 octobre).

Je me tiens bien entendu à votre disposition pour discuter plus en détail de ces points.

Au nom du Forum Gauche Écologie

Michel Vanhoorne

Coordinateur

Gordunakaai 7, 9000 Gand

Tél. 09 222 40 33

GSM 0497 57 94 59

www.lef-online.be

Que pouvez-vous faire?

Vous pouvez vous adresser individuellement ou en groupe aux Membres du Parlement fédéral, en premier lieu à ceux de votre Province, par lettre, e-mail ou téléphone.

Vous pouvez signaler dans votre courrier que vous tiendrez compte de leur réponse lorsque vous aurez à faire votre choix lors des prochaines élections.

Il est facile de retrouver les coordonnées des Parlementaires sur le website du Parlement fédéral.